

ARRETE N° 35/MTAS du 8 février 1961 constatant l'ouverture des camps de la brigade des travailleurs de Tsévié et Tokpli.

Le Ministre du travail et des affaires sociales,

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté n° 104/PM. du 28 mai 1958 définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu l'arrêté n° 12/PM/MTAS. du 24 janvier 1961, portant création de la Brigade des Travailleurs au Togo;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — L'ouverture des camps de la brigade des travailleurs de Tsévié et de Tokpli est constatée pour compter du 1^{er} janvier 1961.

ART. 2. — Ces camps prennent respectivement la dénomination de camps : Sylvanus Olympio n° 1 et Sylvanus Olympio n° 2.

ART. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 8 février 1961.

P. AKOUÉTÉ.

Intégrations

Par arrêtés et décisions :

N° 21/MFP du :

24 janvier 1961. — M. Dossou M. Narcisse, titulaire du diplôme de sortie des écoles régionales d'agriculture de France, est intégré dans le cadre supérieur de l'agriculture et du conditionnement du Togo, en qualité de conducteur stagiaire, pour compter du 1^{er} janvier 1961.

M. Dossou est mis à la disposition du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts.

Ses émoluments seront supportés par le budget de la fédération des SPAR.

N° 25/MFP/MEN du :

26 janvier 1961. — Les moniteurs du cadre local de l'enseignement officiel dont les noms suivent, admis au concours de l'institutariat par décision n° 121/MEN du 16 août 1960, sont intégrés, pour compter du 1^{er} janvier 1961, dans le cadre local dit supérieur de l'enseignement du 1^{er} degré de la République togolaise, en qualité d'instituteurs-adjoints de 6^e classe.

Kodjo Martin	Acoutey Edith
Eteh Ambroise	Awuté Daniel
Azamah Raphaël	Nyawouamé André
Gbodui Edouard	Kloutsé Paulin
Agbahé Antoine	Eklou Paul
Amédégnato Damien	Agbagla Crespín
Assiongbon Simon	Yempapou Yacouba
d'Almeida James	Dégué Vitus
Kémey Thomas	de Médeiros Elpidio

Ayéva Amidou
Akakpo Michel
Edoh Théodore
Eklou Faustin
Kangni Eben-Ezer
Agbalé Jean

Apéli Pierre
Tchalla Emile
Dotsé Akouété
Amoussou Placide
de Souza Charles
Kpodar Léandre

N° 22/MFP du :

24 janvier 1961. — M. Lawson Laté Marc, aide-météorologiste adjoint de 3^e classe (indice 345) qui a subi avec succès les épreuves du concours professionnel ouvert par arrêté n° 228/MFP du 19 octobre 1960, est intégré dans le cadre supérieur de la météorologie du Togo, en qualité d'assistant météorologiste stagiaire (indice 335).

M. Lawson conservera, à titre personnel, le traitement afférent à l'indice 345 qu'il percevait dans le cadre local des aides-météorologistes jusqu'à ce que, par le jeu de l'avancement dans son nouveau cadre, il perçoive un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1961.

Nomination

N° 148/D/MFP du :

7 février 1961. — M. Pierron, Magistrat, est nommé professeur de droit civil à l'école togolaise d'administration (1^{re} année), en remplacement de M. Acouétey, appelé à d'autres fonctions hors de Lomé.

La présente décision prend effet à compter du jour de sa signature.

Titularisation

N° 24/MFP du :

26 janvier 1961. — M. Dossou Comlan Isidore, instituteur stagiaire du cadre supérieur de l'enseignement primaire de l'ex-AOF, qui a terminé son année de stage réglementaire, est titularisé dans son emploi et nommé instituteur de 6^e classe, pour compter du 20 janvier 1959.

Passages à l'échelon supérieur

N° 82/D/MFP du :

24 janvier 1961. — Est constaté le passage automatique à l'échelon supérieur de solde de M. Ahyi Michel, aide-conducteur de 2^e classe, 1^{er} échelon du cadre supérieur de l'agriculture de l'ex-AOF, qui passe au 2^e échelon de son grade pour compter du 13 mai 1959.

N° 114/D/MFP du :

28 janvier 1961. — Sont constatés parmi le personnel du cadre supérieur de la météorologie du